



Les membres de l'AEFO disent oui à une entente pour le bien des élèves et de la relève enseignante

Ottawa, le 30 août 2012 – Les membres de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens ont majoritairement ratifié l'entente de principe conclue le 9 août entre l'AEFO et le gouvernement ontarien en vue du renouvellement pour deux ans des conventions collectives du personnel enseignant à l'emploi des douze conseils scolaires de langue française de l'Ontario.

Les 28 unités de négociation de l'AEFO ont toutes donné le feu vert à l'entente qui comporte, entre autres, un gel des salaires de deux ans, trois journées sans solde en 2013-2014 et l'abolition des banques de congés de maladie. En contrepartie, l'entente prévoit des augmentations salariales pour les enseignantes et les enseignants qui débutent dans la profession, un régime de congé d'invalidité de courte durée pour les membres aux prises avec une condition médiale sérieuse ou chronique, des conditions d'embauche plus équitables et transparentes pour le personnel enseignant suppléant, des modifications administratives à l'avantage des élèves et du personnel enseignant et le maintien d'une allocation de perfectionnement professionnel.

« Nos membres savent que cette entente leur impose des sacrifices, mais ils sont prêts à faire leur part au moment où l'Ontario connaît une situation économique difficile, » affirme le président désigné de l'AEFO, Carol Jolin. « Avant tout, ils reconnaissent que cette entente assure une année scolaire sans perturbations aux élèves et à leurs parents et qu'elle comporte des mesures pour appuyer les enseignantes et les enseignants en début de carrière, ainsi que les suppléantes et suppléants dont le statut d'emploi est précaire. »

« Les conseils scolaires de langue française refusent pour l'instant de signer cette entente, sous prétexte qu'elle porte atteinte à la sécurité des élèves et à la qualité de l'enseignement », ajoute M. Jolin. « C'est un prétexte absurde. La ministre de l'Éducation n'aurait sûrement pas signé l'entente si c'était le cas. Et nos membres, des professionnelles et professionnels qui ont à cœur l'apprentissage et le bien-être des élèves, ne l'auraient pas ratifiée. »

« Nous invitons encore une fois les conseils scolaires à travailler avec nous pour assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'entente, pour le bien des élèves et du personnel enseignant », conclut M. Jolin.

L'AEFO compte quelque 10 000 membres. Elle représente les enseignantes et enseignants et quelques groupes de personnel professionnel, administratif et de soutien des écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario, ainsi que des travailleuses et travailleurs d'autres établissements francophones de la province.

- 30 -

Renseignements :

Marie-Élisabeth Brunet, responsable des communications 613 244-2336

613 850-6410 (cell.)